

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 avril 2019 de M^{me} Maria Pérez: «La Ville de Genève s’associe-t-elle aux revendications du 14 juin 2019?»

TEXTE DE LA QUESTION

Aujourd’hui, soit vingt-huit ans après la Grève féministe de 1991 qui avait mobilisé 500 000 personnes, et bien que les femmes aient notamment obtenu que le principe d’égalité de genre soit inscrit dans la Constitution, les femmes sont toujours exposées au sexisme, aux discriminations, aux stéréotypes et aux violences. C’est pourquoi un appel a été lancé pour que le 14 juin prochain les femmes redescendent dans la rue pour revendiquer que l’égalité ne soit pas un vain mot, mais soit mise en actes dans tous les domaines, aussi bien à la maison que dans la rue, la sphère publique et professionnelle.

Nous voyons que bien qu’ayant fait de la lutte contre le sexisme une priorité politique et bien que mettant en pratique l’égalité salariale, la Ville de Genève n’échappe pas aux discriminations liées au genre. Par exemple, ainsi que le rapporte un récent article du *Temps*, dans un établissement médico-social (EMS) appartenant à la Ville de Genève depuis dix-sept ans, les hommes bénéficient d’un contrat de travail «d’employés de maison», tandis que les femmes ont des contrats de «femmes de chambre». Les hommes nettoient les parties communes de l’EMS avec des machines qu’ils conduisent, tandis que les femmes passent les serpillères. Et si les hommes sont dans la même classe de salaire que les femmes, celles-ci sont systématiquement dans le bas de la fourchette salariale. Autre exemple: le personnel des entreprises de nettoyage auxquelles la Ville de Genève persiste à faire appel pour nettoyer ses bureaux est majoritairement composé de femmes peu formées, au bénéfice de contrats précaires, avec des temps partiels, des horaires morcelés et des salaires insuffisants.

Mes questions sont les suivantes:

- la Ville de Genève juge-t-elle la Grève féministe licite, et, à l’instar de la municipalité de Lausanne, permettra-t-elle à son personnel, aussi bien interne qu’externe, d’y participer sans être sanctionné, ni demander que les heures non travaillées soient compensées?
- la Ville de Genève s’engage-t-elle à nouer un dialogue avec les entités externes travaillant pour elle, afin que leurs employées ne soient pas sanctionnées en cas de participation à la grève?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève développe depuis plus d'une dizaine d'années une politique cohérente en matière de promotion de l'égalité entre femmes et hommes, tant vis-à-vis de ses employé-e-s que des habitant-e-s. Les revendications portées par la Grève féministe et des femmes¹, comme les valeurs qu'elle défend, sont globalement en cohérence avec celles portées par la Ville. Dès lors, le Conseil administratif a décidé de soutenir ce mouvement. Il a ainsi informé les collaboratrices municipales qu'il leur était possible de prendre part à la grève, sur leur temps de travail et sans retenue de salaire. En parallèle, le Conseil administratif sensibilise ses partenaires aux enjeux liés à ce mouvement et à l'importance que les femmes puissent y participer.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:
Olivier-Georges Burri

La vice-présidente:
Sandrine Salerno

¹Toute personne qui n'est pas un homme cisgenre (soit un homme qui se reconnaît dans le genre qui lui a été assigné à la naissance).